



Planification annuelle 2020-2021

2^e année du primaire (musique)

À l'intention des parents



BARÈME DE L'ÉCOLE SAINT-CLÉMENT-EST

Dans le développement de la compétence, votre enfant :

| Jugement % | Légende | Ce que signifie ... |
|---|--|---|
| A+/100 | L'élève dépasse les attentes prévues à l'étape. | <ul style="list-style-type: none"> • Dans toutes les tâches, l'élève dépasse les attentes de l'enseignant. • L'élève est autonome. Il fait le travail seul à tout coup. • Il utilise les stratégies de façon efficace. • Il fait le travail dans le temps demandé (+ le temps alloué sans pénalité). |
| A /95 A-/90 | L'élève dépasse les attentes prévues à l'étape. | <ul style="list-style-type: none"> • Dans la majorité des tâches, l'élève dépasse les attentes de l'enseignant. • L'élève est autonome, peu ou pas de soutien. Il peut faire le travail seul presque à tout coup. • Il utilise les stratégies de façon efficace. • Il fait le travail dans le temps demandé (+ le temps alloué sans pénalité). |
| B+/85 B/80 B-/75 | L'élève répond aux attentes prévues à l'étape. | <ul style="list-style-type: none"> • L'élève répond aux attentes de l'enseignant et les dépasse à l'occasion. • L'élève est autonome, a parfois besoin de soutien. Il peut faire le travail seul la majorité du temps. • Il utilise plusieurs stratégies. • Il fait le travail dans le temps demandé (+ le temps alloué sans pénalité). |
| C+/70 | L'élève répond aux attentes la plupart du temps. | <ul style="list-style-type: none"> • L'élève répond aux attentes de l'enseignant, il peut parfois être en deçà... • Il a régulièrement besoin de soutien. Il peut faire généralement la tâche correctement avec l'aide de l'enseignant. • Il utilise quelques stratégies, souvent les mêmes. • Dépasse occasionnellement le temps alloué incluant l'ajout de temps sans pénalité. |
| C/65 C-/60 | L'élève répond minimalement aux attentes prévues à l'étape. * Le seuil de réussite de 60% est déterminé par les échelles de niveau de compétence. | |
| D+/55 D/50 | L'élève est en deçà des attentes prévues à l'étape. | <ul style="list-style-type: none"> • L'élève ne répond que partiellement aux attentes de l'enseignant. • Il a besoin de soutien. Il faut parfois réduire la tâche ou lui fournir une tâche adaptée. Avec l'aide de l'enseignant, il réussit occasionnellement la tâche. • Il connaît peu de stratégie. • Malgré le temps utilisé (+ ou -), il n'arrive pas toujours à compléter la tâche. |
| E/45 E-/40 | L'élève est nettement en deçà des attentes prévues à l'étape. | <ul style="list-style-type: none"> • L'élève ne répond pas aux attentes de l'enseignant. • Il a constamment besoin de soutien. Le matériel et les tâches sont souvent adaptés. Il ne réussit pas la tâche malgré le soutien de l'enseignant. • Il ne connaît pas les stratégies ou ne sait pas comment les utiliser. • Malgré le temps utilisé (+ ou -), il n'arrive pas toujours à compléter la tâche. |

Notes :

1. Les attentes sont précisées dans les échelles de niveau de compétences du ministère de l'Éducation.
Temps supplémentaire autorisé = un tiers du temps
2. Par exemple, si X= 1hre = temps suggéré, l'élève a droit à 1hre +20 minutes (X/3 du temps imparti) sans pénalité. À partir de la 4e année, si le temps supplémentaire est nécessaire, il doit être inscrit au plan d'intervention.
3. Précision sur l'autonomie : Une adaptation prévue dans un plan d'intervention ou un plan d'action n'a pas d'impact dans l'appréciation de l'autonomie de l'élève.

CALENDRIER AMENDÉ DES ÉTAPES 2020-2021

Novembre 2020

Chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous présentons le calendrier amendé des étapes 2020-2021. Tel que prescrit par notre ministère de l'Éducation le 7 octobre dernier, l'année scolaire 2020-2021 comptera deux étapes seulement.

Comme il est expliqué dans le décret 1028-2020, l'intention de cette décision est de diminuer les pressions, libérer des heures d'enseignement et de valoriser le jugement professionnel.

Dans les pages suivantes, vous allez constater que nous avons conservé la mise en page à trois étapes pour chacune des compétences. Nous avons décidé de conserver ce format puisque la modification du régime pédagogique est temporaire.

Toutefois, dans le tableau ci-dessous, nous vous présentons un résumé des modifications apportées cette année.

| Communications officielles de l'année | |
|--|---|
| 1^{re} communication écrite | <p>Vous avez reçu une première communication dans la semaine du 5 octobre 2020. Cette communication contenait des renseignements qui visent à indiquer de quelle manière votre enfant amorce son année scolaire sur le plan de ses apprentissages et sur le plan de son comportement.</p> <p>La compétence non disciplinaire <i>Organiser son travail</i> a été évaluée.</p> |
| Rencontre de parents | <p>Rencontre pour tous les parents la semaine du 16 novembre. La soirée officielle est le 19 novembre 2020.</p> |
| Premier bulletin 50% | <p>Le bulletin vous sera acheminé par voie électronique avant le 25 janvier 2021. Ce bulletin couvrira la période du 27 août 2020 au 8 janvier 2021 et comptera pour 50 % du résultat final de l'année.</p> <p>Il y aura des résultats pour chacune des matières et des compétences. La compétence non disciplinaire <i>Organiser son travail</i> sera évaluée. Il y aura des commentaires au bulletin.</p> |
| Rencontre de parents | <p>Rencontre sur invitation la semaine du 1^{er} février. La soirée officielle est le 4 février 2021.</p> |
| Deuxième bulletin 50% | <p>Le deuxième bulletin vous sera acheminé par voie électronique avant le 15 juillet 2021. Ce bulletin couvrira la période du 11 janvier au 22 juin 2021 et comptera pour 50 % du résultat final de l'année.</p> <p>Il y aura des résultats pour chacune des matières et des compétences. Il y aura des commentaires au bulletin.</p> <p>Tel que stipulé dans la sanction des études du MEQ, <i>il y aura des épreuves ministérielles cette année. Elles seront moins longues et la durée sera réduite. Elles représenteront 10% du résultat final des élèves plutôt que 20%.</i></p> |

N'hésitez pas à communiquer avec les enseignants de votre enfant ou avec nous pour de plus amples informations.

La réussite de votre enfant est au cœur de nos préoccupations!

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire.

La direction de l'école Saint-Clément-Est

Chers parents,

C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant à l'école Saint-Clément-Est. Tel que prescrit dans le régime pédagogique, nous vous transmettons certaines informations qui vous permettront d'accompagner votre enfant tout au long de l'année scolaire. Dans chacune des disciplines, votre enfant acquiert des connaissances. Lorsqu'il arrive à mobiliser ses nouvelles connaissances, il développe ses compétences. Autrement dit, lorsque l'élève arrive à utiliser ce qu'il a appris dans des contextes variés, il devient compétent. Savoir par cœur, c'est bien, mais savoir agir, c'est mieux!

Le *Programme de formation de l'école québécoise*, la *Progression des apprentissages* et les *Cadres d'évaluation des apprentissages* sont les documents utilisés pour baliser les principaux objets d'apprentissage et d'évaluation¹.

L'évaluation consiste à porter un jugement sur les apprentissages, à partir de données recueillies et analysées dans des contextes différents. Il ne s'agit pas de comptabiliser les résultats de façon mécanique, car la diversité des données recueillies (productions, observations, résumés d'entretiens, auto-évaluations, etc.) ne peut être prise en compte par un mécanisme de calcul. Ainsi, les parents ne peuvent pas faire une moyenne à partir des travaux reçus à la maison et s'attendre à une note spécifique. Ces travaux vous informent néanmoins du niveau de compréhension des notions vues en classe.

Dans les pages qui vont suivre, vous trouverez :

- des renseignements sur les programmes d'études pour chacune des disciplines inscrites à son horaire;
- la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues;
- la liste du matériel requis pour l'enseignement de ces programmes;
- des informations diverses pour chacune des disciplines.

Par ailleurs, voici quelques informations concernant les communications officielles que vous recevrez durant l'année :

| Communications officielles de l'année | |
|--|--|
| 1^{re} communication écrite | Vous recevrez une première communication dans la semaine du 5 octobre 2020. Cette communication contiendra des renseignements qui visent à indiquer de quelle manière votre enfant amorce son année scolaire sur le plan de ses apprentissages et sur le plan de son comportement. |
| Premier bulletin | Le bulletin vous sera acheminé par voie électronique dans la semaine du 16 novembre 2020. Ce bulletin couvrira la période du 27 août au 6 novembre et comptera pour 20 % du résultat final de l'année. |
| Deuxième bulletin | Le deuxième bulletin vous sera acheminé par voie électronique, dans la semaine du 10 mars 2021. Ce bulletin couvrira la période du 9 novembre au 19 février et comptera pour 20 % du résultat final de l'année. |
| Troisième bulletin | Le troisième bulletin sera disponible avant le 15 juillet 2021. Il couvrira la période s'échelonnant du 22 février jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60 % du résultat final de l'année. |

N'hésitez pas à communiquer avec les enseignants de votre enfant ou avec nous pour de plus amples informations.

La réussite de votre enfant est au cœur de nos préoccupations!

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire.

La direction de l'école Saint-Clément-Est

¹ <http://www.mels.gouv.qc.ca/>

Spécialiste de musique de 2^e année

Lorie Paquette

Exigences particulières, devoirs et leçons, matériel de base

Musique

Utilisation de l'instrumentarium Orff
Audition et discussions autour d'œuvres musicales variées à la maison recommandées.

Musique, 2^e année

Compétences développées par l'élève

Inventer des pièces vocales ou instrumentales

L'élève apprend à inventer de courtes pièces musicales et à utiliser des éléments mélodiques.

Interpréter des pièces musicales

L'élève interprète de courtes pièces vocales et instrumentales. Il apprend quelques connaissances liées au langage musical. Il utilise sa voix et quelques instruments simples. Il tient compte des gestes de direction (début et fin de la pièce, nuances, etc.).

Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades

L'élève nomme des contenus présents dans l'œuvre musicale. Il apprend à faire des liens entre ce qu'il a ressenti et l'œuvre entendue. Il utilise le vocabulaire propre à la discipline.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.

Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la deuxième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

| 1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 6 novembre | | 2 ^e étape (20 %) Du 9 novembre au 19 février | | 3 ^e étape (60 %) Du 22 février au 22 juin | | |
|---|---|---|---|---|---------------------------------------|------------------------------------|
| Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin? | Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin? | Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Épreuves obligatoires MELS / CS | Résultat inscrit au bulletin |
| Inventer des pièces vocales ou instrumentales. Évaluation de créations musicales (notation non-conventionnelles) | Non * Fait l'objet d'apprentissage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin. | Inventer des pièces vocales ou instrumentales. Observation du travail en équipes lors d'une création musicale. Évaluation de la démarche de création et du respect des consignes de départ. | oui | Inventer des pièces vocales ou instrumentales. Observation du travail en équipes lors d'une création musicale. Évaluation de la démarche de création et du respect des consignes de départ. | Non | Oui |
| Interpréter des pièces musicales. Évaluation de la technique instrumentale. | oui | Interpréter des pièces musicales. Évaluation de la technique instrumentale et vocale. Évaluation des règles de la musique d'ensemble par l'observation | Oui | Interpréter des pièces musicales. Évaluation de la technique instrumentale et vocale. Évaluation des règles de la musique d'ensemble par l'observation | | Oui |
| Apprécier des œuvres musicales. Expression d'une décision dans l'appréciation d'une œuvre musicale. | oui | Apprécier des œuvres musicales. Auditions d'œuvres, discussions, compte rendus d'écoute. | Oui | Apprécier des œuvres musicales. Auditions d'œuvres, discussions, compte rendus d'écoute. Test de connaissances des différents éléments du langage musical (répertoire varié). | | Oui |